



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

ORGANISATION DES BARREAUX

PAROLE DE COACH :

UN COACH D'AVOCATS POUR MIEUX DÉVELOPPER VOTRE POTENTIEL

Quel plaisir et quel honneur d'ouvrir avec vous une nouvelle rubrique de la newsletter de la CIB intitulée : «Parole de coach» !

Cette rubrique s'inscrit dans une volonté de partage et de transmission, pour que chacune et chacun puisse s'enrichir à la lecture des sujets que je vous proposerai d'aborder.

Pourquoi une rubrique coaching dans la newsletter de la CIB?

Si les thématiques juridiques sont au cœur de la newsletter de la CIB depuis sa création, les aspects plus spécifiquement humains ne sont pas abordés en tant que tels, alors même que l'humanité est consubstantielle au métier d'avocat et au serment que chacun a prêté.

La rubrique «Parole de coach» abordera donc des sujets touchant aux aspects humains, véritable enjeu du développement, du rayonnement et de l'épanouissement des cabinets et des confrères qui y travaillent.

Vous trouverez dans Parole de coach un sujet concret, permettant ainsi à chacune et à chacun de s'approprier des concepts, de s'enrichir et ainsi de mieux développer son activité.

Le coaching pour développer ses potentiels professionnels

Le terme de coaching est galvaudé et il est parfois difficile de savoir exactement ce qu'il recoupe.

Je vous propose donc la définition suivante du coaching professionnel : l'accompagnement de personnes ou d'équipes pour le développement de leurs potentiels et de leurs savoir-faire dans le cadre d'objectifs professionnels.

Il s'agit donc d'une relation suivie, dans une période limitée, qui permet au client d'obtenir des résultats concrets et mesurables dans sa vie professionnelle et personnelle, au travers d'objectifs précis.

Au travers du processus de coaching, le client approfondit ses connaissances et améliore ses performances.

Passage à l'association, management des équipes, gestion du temps, développement commercial: autant de thèmes de coaching pour les avocats

Si le coaching a acquis ses lettres de noblesse en entreprise, la démarche est plus récente au sein des cabinets d'avocats.

Pourtant, mon expérience au quotidien prouve que le coaching est particulièrement adapté au métier d'avocat.

A l'instar des dirigeants d'entreprise, les avocats sont quotidiennement confrontés dans leur exercice professionnel à des situations à la fois nouvelles, complexes et le plus souvent sensibles.



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

Aucune recette miracle n'existant, le coaching s'est donc imposé comme le mode d'accompagnement le plus adapté pour aborder ces situations complexes.

Au départ un peu timides face à la démarche, les avocats et les cabinets emboîtent maintenant le pas des dirigeants en se faisant eux-mêmes coacher.

Et les thèmes de coaching sur lesquels je suis sollicité sont nombreux et de plus en plus variés: passage à l'association, management des équipes, gestion du temps, orientations stratégiques, développement commercial...

J'ai ainsi eu la chance d'être invité à intervenir à Conakry en avril dernier dans le cadre de la formation décentralisée organisée sous l'égide du CIFAF par son Président, le Bâtonnier Jacques Migan et placée sous le haut patronnage du Ministre Guinéen de la Justice, Me Cheikh Sakho.

Pour les prochaines sessions du CIFAF, nous pourrons ajouter aux formations de nouveaux thèmes très «pratiques» comme la maîtrise des outils et moyens de communication et la rentabilité des cabinets d'avocats. Il est également envisagé de mettre en place un module essentiel de «formation des formateurs» afin d'assurer une transmission essentielle à mes yeux. Ces modules seront normalement déployés pour la première fois lors de la session qui se tiendra à Cotonou à la fin du mois d'août.

Un regard neuf, professionnel et enrichissant sur votre exercice quotidien

Lors de la parution de Parole de coach, j'aurai donc à cœur de développer à chaque fois un thème précis, avec la volonté que les informations contenues dans ces articles vous servent au quotidien et que vous puissiez ainsi mieux développer votre activité professionnelle.

Parole de coach s'adresse à tous, que vous exerciez en individuel ou dans un cabinet structuré, les sujets touchant à l'humain n'étant pas l'apanage des gros cabinets et concernant tous les types d'exercice.

Les sujets que j'aborderai seront volontairement variés, avec la volonté d'ouvrir des champs différents : «*transmission des cabinets, aspects financiers, organisationnels et humains*»; «*psychologie de la relation client et développement du cabinet*»; «*coopération entre avocats ou comment aborder la question des différences culturelles*»; «*L'avocat du 21ème siècle: de l'homme-orchestre au chef d'orchestre*»; «*La transmission du savoir à l'heure de la digitalisation, ou comment faire coopérer les générations*»; «*l'impact des nouvelles générations sur la culture et le business model des cabinets*»...

J'espère que Parole de coach vous offrira un regard neuf, professionnel et enrichissant sur votre exercice quotidien et vous ouvrira ainsi des perspectives de développement, tant à titre personnel que pour vos cabinets.

Je serai donc particulièrement heureux de vous retrouver dans une prochaine édition de la newsletter pour aborder le sujet suivant : «*Psychologie de la relation client et développement du cabinet*».

La rubrique «Parole de coach» est animée par William Cargill, ancien avocat au Barreau de Paris, coach certifié HEC et fondateur de Deinceps, cabinet dédié à l'accompagnement d'avocats et de dirigeants (www.deinceps.com).